

MODE D'EMPLOI POUR LA PROTECTION JURIDIQUE

Si vous devez entamer une action juridique, certaines étapes sont à respecter :

-En premier lieu, vous devez être à jour dans vos cotisations de l'année en cours.

-Votre litige doit concerner l'entreprise et le magasin objet de cette cotisation.

-Vous devez dans un premier temps faire une déclaration et y joindre les documents justificatifs du litige.

-Faire parvenir votre dossier à AGS : 86 bis avenue de Stalingrad, 95100 Argenteuil, qui le fera parvenir à la DAS.

-Signaler à AGS si vous avez un avocat et leur fournir le nom.

-Si vous n'avez pas d'avocat, la DAS pourra vous en proposer un.

IMPORTANT : N'engagez pas de frais d'avocat sans l'accord de la DAS.

-La DAS vous enverra après traitement de votre dossier un courrier en confirmant votre prise en charge.

Vous trouverez ci-joint le tableau de prise en charge de la protection juridique.

Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et Voyage

45, rue des Petites Ecuries • 75010 Paris • tel : 01 42 06 74 23 • fax : 01 40 22 05 14
email : contact@fndmv.org • www. lamaroquinerie.com
Enregistré à la Préfecture de la Seine sous le N ° 9581

DAS

PLAFOND DE PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DU MANDATAIRE

ANNEXE n° 12/2014

- Les montants indiqués ci-dessous sont indexés.
- Les remboursements de l'assureur s'effectuent HT lorsque l'assuré est récupérateur de TVA, et TTC dans l'autre cas.
- Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'assureur.
- Les sommes indiquées sont cumulatives.

JURIDICTIONS	MONTANTS TTC	MONTANTS Hors TVA
Référé		
• expertise	520 €	435 €
• provision	630 €	530 €
• autre	630 €	530 €
Juge de proximité en matière civile	800 €	670 €
Tribunal d'Instance		
• conciliation	345 €	290 €
• jugement	800 €	670 €
Tribunal de Grande Instance	1.150 €	960 €
Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	1.150 €	960 €
Tribunal de commerce		
• déclaration de créance auprès du mandataire	200 €	170 €
• relevé de forclusion	260 €	220 €
• jugement	1.150 €	960 €
Tribunal Paritaire des baux ruraux		
• conciliation	345 €	290 €
• jugement	1.150 €	960 €
Tribunal Administratif	1.150 €	960 €
Conseil des Prud'hommes		
• conciliation	345 €	290 €
• jugement	1.090 €	910 €
Juge de l'exécution	750 €	620 €
Juridictions d'Appel		
• Assistance plaidoire	1.150 €	960 €
• Postulation	605 €	510 €
Cour de Cassation	2.180 €	1.820 €
Conseil d'Etat	2.180 €	1.820 €
Composition ou médiation pénale	260 €	220 €
Juge de proximité en matière pénale	570 €	475 €
Tribunal de Police		
• sans partie civile	450 €	380 €
• avec partie civile	570 €	475 €
Tribunal Correctionnel		
• instruction correctionnelle	650 €	545 €
• jugement	920 €	770 €
Cour d'Assises		
– Instruction criminelle	1.600 €	1.335 €
– Jugement	2.180 €	1.820 €
Commissions diverses	345 €	290 €
Commissions de recours amiables en matière fiscale	460 €	385 €
Mesure Instruction – Assistance à expertise	388 €	325 €
Consultation et démarches amiables infructueuses	330 €	280 €
Consultation et démarches amiables ayant abouti à la résolution du litige	650 €	545 €
Transaction en phase judiciaire	Montant à retenir identique à celui qui aurait été appliqué si la procédure avait été menée à son terme devant la juridiction de 1[ère] instance concernée.	

DF313 - (11/2013) - Imp MMA Le Mans